

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 23 : mai 2020

Situation au 31 décembre 2019 et résultat annuel 2019

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse s'établit à -1,9 Md€ en 2019. Il se dégrade de 0,7 milliards d'euros par rapport à 2018 (-1,2 Md€). Deux branches restent déficitaires, la branche maladie (-1,5 Md€) et la branche vieillesse (-3 Md€, y compris FSV). La branche AT-MP demeure excédentaire de 1,0 Md€ et la branche famille de 1,5 Md€. Le déficit est inférieur de 3,5 Md€ à la prévision de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 (-5,4 Md€), en raison principalement de recettes supérieures aux attentes (+2,4 Md€). Les soldes de la branche maladie, de la branche vieillesse des régimes alignés et de la branche famille sont meilleurs qu'attendu, seul celui de la branche AT-MP est légèrement plus dégradé que prévu.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2019		Montant à la clôture		Déc-19 / Déc-18	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	p *	% évol	2018	2019		
SOLDE	-5,4		-1,2	-1,9		3,5
dont branche maladie (PUMa)	-3,0		-0,7	-1,5		1,5
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-4,4		-1,6	-3,0		1,4
dont branche famille	0,8		0,5	1,5		0,7
dont branche AT-MP	1,1		0,7	1,0		-0,1
Total des dépenses	415,9	2,5%	405,9	414,9	2,2%	-1,0
Prestations sociales	385,5	2,3%	376,7	384,7	2,1%	-0,8
Transferts	17,7	6,3%	16,7	17,8	7,0%	0,1
Charges de gestion courante et autres charges	12,7	1,3%	12,6	12,4	-1,1%	-0,3
Total des recettes	410,6	1,4%	404,7	413,0	2,1%	2,5
Cotisations sociales	207,2	-5,8%	219,9	208,5	-5,2%	1,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,2	-15,3%	6,2	5,5	-10,8%	0,3
CSG	100,1	-14,5%	117,1	101,2	-13,6%	1,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	84,6	++	48,6	84,1	++	-0,5
Charges liées au non recouvrement	-1,8	-7,9%	-2,0	-2,0	1,9%	-0,2
Transferts	9,0	3,5%	8,7	9,0	2,9%	-0,1
Autres produits	6,2	-1,1%	6,3	6,8	8,2%	0,6
CADES - situation nette comptable	-89,3	-15,2%	-105,3	-89,1	-15,4%	0,3

* : Prévisions de la LFSS 2020

Un déficit en hausse de 0,7 Md€ par rapport à 2018

Le solde agrégé du régime général et du FSV s'établit à -1,9 Md€ en 2019, après -1,2 Md€ en 2018.

Les lois financières pour 2018 et 2019 ont modifié sensiblement la structure des recettes. Ainsi, les cotisations sociales ont reculé de 5,2% malgré la bonne tenue de la masse salariale du secteur privé, en croissance de 3,1%. Cela s'explique par la baisse de 6 points du taux de cotisation patronale maladie pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC (en contrepartie de la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi -CICE- et du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires -CITS). De plus, l'élargissement des allègements généraux aux cotisations de retraite complémentaire et de chômage (accompagné par la suppression de plusieurs exonérations spécifiques et par le renforcement de celles du secteur agricole, dans les DOM et pour les services à la personne) et l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires ont contribué à diminuer la part des cotisations sociales dans les recettes du régime général en 2019.

À l'inverse, les produits des impôts, taxes et contributions sociales hors CSG augmentent très fortement, en raison de l'affectation de TVA en contrepartie de ces baisses de cotisations. Enfin, malgré le dynamisme de la CSG sur les revenus du capital, la CSG baisse globalement de 13,6% en raison de transferts de CSG à l'Unédic et à la CNSA et la baisse du taux sur certaines pensions (cf. infra).

Plusieurs mesures d'allègements de prélèvements, non compensées, dégradent le solde: les mesures d'urgence économiques et sociales avec le rétablissement du taux de CSG à 6,6% (au lieu de 8,3%; -1,5 Md€) pour les pensions de moins de 2000 € pour une personne seule sans autre source de revenus et l'avancement au 1^{er} janvier 2019 – contre le 1^{er} octobre dans la LFSS pour 2019 - de l'exonération des cotisations salariales assises sur les heures supplémentaires (-1,2 Md€), les mesures de la loi PACTE

d'exonérations sur le forfait social (-0,6 Md€) et des baisses de taux de cotisation des régimes spéciaux.

Le déficit 2019 est nettement moindre que la prévision en LFSS

Le déficit pour 2019 est en amélioration de 3,5 Md€ par rapport au solde anticipé en LFSS pour 2020.

Les cotisations sociales et la CSG ont été supérieures de 2,4 Md€ (respectivement +1,3 Md€ et +1,1 Md€). Si les recettes assises sur les revenus du secteur privé ont été proches de la prévision (+0,2 Md€), les prélèvements acquittés par les travailleurs indépendants ont été supérieurs de 1,2 Md€, traduisant une dynamique élevée de leurs revenus 2018, qui servent d'assiette au calcul final des prélèvements sociaux en 2019 (autour de 8% de hausse par rapport aux revenus 2017). De plus, les recettes des salariés agricoles ont été supérieures de 0,3 Md€ à la prévision, en raison de la bonne tenue de l'emploi et de régularisations de retards de traitement des déclarations de certaines grandes entreprises agricoles.

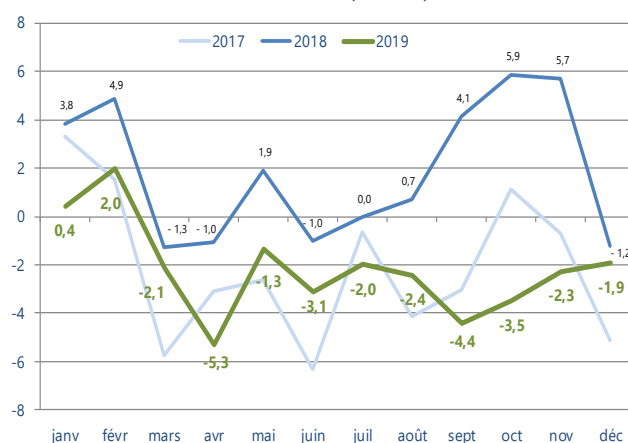
Les recettes assises sur les revenus du capital ont été plus élevées de 0,7 Md€, cette dynamique plus importante que prévu concernant la plupart des catégories de revenus taxés : plus-values immobilières, dividendes, assurance-vie... À l'inverse, les autres impôts affichent un rendement globalement inférieur à la prévision de 0,5 Md€ (forfait social -140 M€, taxes tabacs -130 M€, taxe sur les salaires -150 M€).

Les prestations sociales ont été inférieures de 0,8 Md€ à la prévision. La moitié de cet écart s'explique par la branche retraite, notamment au titre du minimum contributif. L'ONDAM a été légèrement sous-exécuté (-0,1 Md€).

Les dépenses de gestion administrative ont été inférieures de 0,3 Md€ à la prévision de la LFSS pour 2020, les charges de personnel expliquant la moitié de l'écart.

En l'absence de nouvelle reprise de dette, l'amélioration de la situation nette de la CADES se poursuit, bénéficiant notamment de recettes dynamiques (CSG et CRDS). Elle s'établit à -89,1 Md€.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branche maladie (PUMa)

en milliards d'euros	2019 p *		Montant à la clôture		Écart / Déc-19 / Déc-18	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	% évol		2018	2019		
Total des dépenses	217,2	2,7%	211,5	216,6	2,4%	-0,6
Prestations sociales	203,4	2,5%	198,4	202,9	2,3%	-0,5
Transferts	6,9	9,4%	6,3	6,9	9,2%	0,0
Charges de gestion courante et autres charges	6,9	1,7%	6,8	6,8	-0,1%	-0,1
Total des recettes	214,3	1,6%	210,8	215,2	2,1%	0,9
Cotisations sociales	72,8	-16,8%	87,5	73,2	-16,3%	0,4
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,1	-24,9%	2,7	2,2	-18,2%	0,2
CSG	71,3	-23,9%	93,6	71,8	-23,3%	0,5
Autres contributions sociales, impôts et taxes	61,0	++	20,3	60,6	++	-0,4
Charges liées au non recouvrement	-0,5	-32,5%	-0,8	-0,7	-9,4%	-0,2
Transferts	3,0	10,7%	2,7	2,9	6,9%	-0,1
Autres produits	4,7	-1,7%	4,8	5,1	6,7%	0,4
SOLDE	-3,0		-0,7	-1,5		

* : Prévisions de la LFSS 2020

Le solde de la branche maladie s'est établi à -1,5 Md€ en 2019 (après -0,7 Md€ en 2018)

Les mesures relatives à la suppression du CICE et CITS ont eu des impacts contrastés sur la dynamique des différentes recettes.

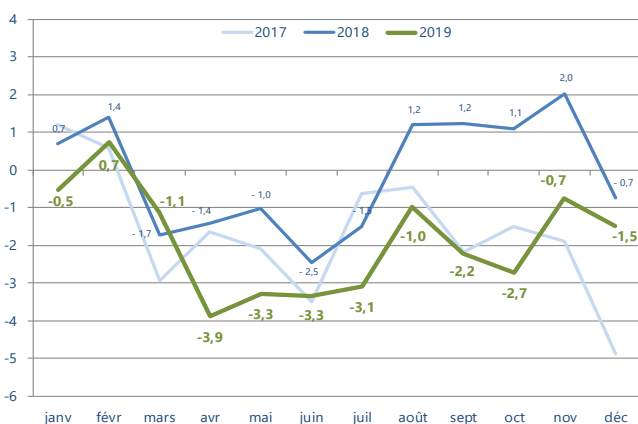
Ainsi, les cotisations sociales diminuent fortement (-16%) en raison de la baisse de 6 points du taux de cotisations patronales. La contraction de la CSG affectée à la CNAM (-23%) s'explique en premier lieu par les transferts opérés en LFSS pour 2019. L'Unédic reçoit désormais 1,47 point de CSG sur les revenus d'activité en compensation de la suppression de la contribution salariale chômage, 0,23 point de CSG sur les revenus d'activité ont été transférés à la CNSA ainsi que 1,98 point de CSG sur les revenus de remplacement au FSV en compensation de la rétrocession à l'État des prélèvements sociaux sur le capital. Enfin, 0,1 point de CSG revient à la CNAF en compensation de la baisse de sa fraction de taxe sur les salaires (cf. infra). S'ajoute la baisse du taux de CSG sur certaines pensions, pour -1,5 Md€.

À l'inverse, les autres produits d'impôts et taxes triplent en 2019, en raison de la hausse de la fraction de TVA affectée à la CNAM (23,13% après 0,34% en 2018), en compensation des pertes de cotisations décrites supra. En revanche, les produits de taxe sur les salaires diminuent de 18,6% en conséquence du transfert d'une fraction de cette taxe à l'Acoss afin qu'elle compense à l'Unédic les pertes de recettes liées au renforcement des allègements généraux.

Les prestations sociales croissent de +2,3%, légèrement moins rapidement que l'ONDAM (+2,6%). Les prestations hors ONDAM ralentissent légèrement par rapport à 2018, notamment les pensions d'invalidité, modérées par une revalorisation légale annuelle limitée à 0,5% en moyenne annuelle.

Les charges de gestion courante sont quasiment stables (-0,1%).

Branche maladie (PUMa) 1 • Soldes cumulés (en Md€)



1 : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC

Le déficit 2019 de la branche maladie est moitié moindre que la prévision de la LFSS

Cette amélioration provient à la fois de recettes qui progressent plus vite (+0,9 Md€), tirées par les prélèvements sur les travailleurs indépendants (+0,7 Md€, y compris secteur agricole), et de dépenses qui augmentent plus modérément (-0,6 Md€) par rapport à la prévision de la LFSS (notamment au titre des dépenses médico-sociales, des indemnités journalières et des dépenses de gestion administrative).

Branche vieillesse des régimes alignés 2

en milliards d'euros	2019 p *		Montant à la clôture		Écart / Déc-19 / Déc-18	Écart / LFSS 2020 (Md€)
	% évol		2018	2019		
Total des dépenses	142,2	2,9%	138,3	141,9	2,6%	-0,4
Prestations sociales	136,0	2,6%	132,5	135,6	2,3%	-0,4
Transferts	4,3	13,6%	3,8	4,4	15,6%	0,1
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	-1,2%	1,9	1,9	-2,1%	0,0
Total des recettes	137,9	0,9%	136,7	138,9	1,6%	1,0
Cotisations sociales	91,3	0,7%	90,6	92,0	1,6%	0,8
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,4	-4,2%	2,5	2,5	-0,8%	0,1
CSG	16,9	29,4%	13,0	17,4	33,4%	0,5
Autres contributions sociales, impôts et taxes	16,1	-17,0%	19,4	15,9	-18,1%	-0,2
Charges liées au non recouvrement	-0,8	-7,6%	-0,9	-0,9	6,1%	-0,1
Transferts	11,7	0,2%	11,6	11,7	0,3%	0,0
Autres produits	0,4	7,0%	0,4	0,4	4,0%	0,0
SOLDE	-4,4		-1,6	-3,0		
dont CNAV avec CNDSSSTI	-2,1		0,2	-1,4		
dont MSA Salariés	0,0		0,0	0,0		
dont FSV	-2,3		-1,8	-1,6		

* : Prévisions de la LFSS 2020

Le déficit de la branche vieillesse se creuse à 3,0 Md€ en 2019

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut le régime général, les salariés agricoles et le FSV, se dégrade de 1,4 Md€ par rapport à 2018 (-3,0 Md€ après -1,6 Md€).

Les produits de cotisations ont progressé quasiment deux fois moins rapidement que la masse salariale du secteur privé (+1,6% contre +3,1%), en raison de l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires depuis le 1er janvier 2019.

La CSG augmente fortement (+33%), principalement en raison de l'affectation au FSV d'une quote-part de la CSG sur les revenus de remplacement pour compenser la rétrocession à l'État du prélèvement social sur les revenus du capital.

Symétriquement, cette réaffectation explique l'essentiel de la baisse des autres contributions sociales (-18%). Les recettes de forfait social de la CNAV sont également en recul par rapport 2018 (-8,1%), en raison des mesures d'exonérations de la loi PACTE. À l'inverse, le produit de taxe sur les salaires est en hausse (+21%), suite au relèvement de la fraction affectée à la CNAV.

Les prestations sociales progressent de 2,3% (contre 2,9% en 2018). Une revalorisation annuelle limitée à 0,3% au 1er janvier 2019 a contribué au moindre dynamisme de ces dépenses (0,6% de revalorisation en moyenne annuelle en 2018). L'effectif de prestataires de droit direct de la CNAV augmente de 1,4% en 2019, une progression proche de celle observée en 2018 (1,5%); le relèvement de l'âge légal à 62 ans achevé le 1er janvier 2017 ne freine plus les départs. L'effet de noria (les pensions des nouveaux retraités sont supérieures aux pensions des retraités qui décèdent) et la deuxième étape de la revalorisation exceptionnelle du minimum vieillesse (+100 € entre 2017 et 2020) expliquent le reste de la dynamique des prestations.

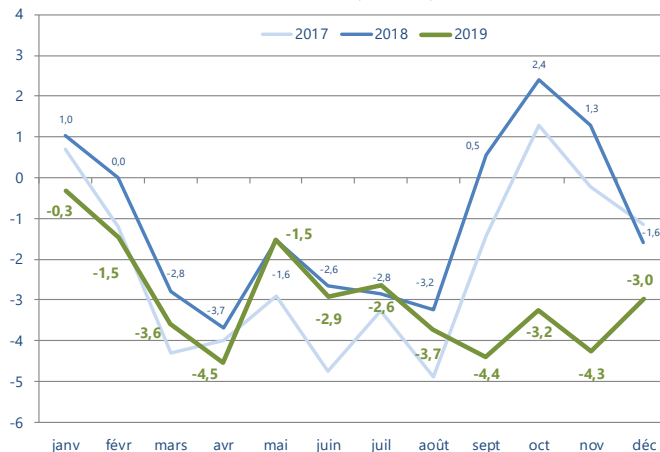
Le déficit de la branche vieillesse est inférieur de 1,4 Md€ à celui prévu lors de la LFSS

Les prestations évoluent moins rapidement qu'attendu (+2,3% contre +2,6%, soit 0,4 Md€ de moindres dépenses), s'agissant notamment des provisions pour liquidations tardives (en particulier au titre du minimum contributif).

Les recettes ont été supérieures de 1,0 Md€ à la prévision de la LFSS. Les cotisations sont plus dynamiques en raison de la progression de la masse salariale du secteur privé sous le plafond de la sécurité sociale travailleur indépendant ainsi que des salariés agricoles ont été supérieures à la prévision de 0,4 Md€. Enfin, le rendement de la CSG de la branche vieillesse est plus important que prévu en raison de plus-values importantes sur les revenus du capital.

Branche vieillesse des régimes alignés²

Soldes cumulés (en Md€)



² : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CNDSSIT et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Branche famille

en milliards d'euros	2019 p *		Montant à la clôture		Déc-19 / Déc-18	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	%	%	2018	2019		
Total des dépenses	50,2	0,6%	49,9	50,0	0,1%	-0,2
Prestations sociales	36,9	0,5%	36,7	36,8	0,2%	-0,1
Transferts	10,3	0,5%	10,2	10,3	0,4%	0,0
Charges de gestion courante et autres charges	3,0	2,2%	3,0	2,9	-1,9%	-0,1
Total des recettes	51,1	1,3%	50,4	51,5	2,3%	0,5
Cotisations sociales	30,4	3,4%	29,4	30,4	3,5%	0,0
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,7	-21,1%	0,9	0,7	-19,3%	0,0
CSG	12,0	14,6%	10,4	12,0	14,8%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,5	-15,1%	8,9	7,6	-14,3%	0,1
Charges liées au non recouvrement	-0,4	++	-0,1	-0,2	++	0,2
Transferts	0,2	-7,5%	0,2	0,2	-6,7%	0,0
Autres produits	0,7	-1,6%	0,7	0,9	19,9%	0,2
SOLDE	0,8		0,5	1,5		

* : Prévisions de la LFSS 2020

Un excédent de la branche famille en nette progression en 2019

Le solde de la **branche famille** s'améliore de 1,0 Md€ par rapport à 2018. Ce résultat s'explique par une quasi-stabilité des dépenses alors que les produits progressent de 2,3%.

Les prestations sociales ont augmenté de 0,2%, en ligne notamment avec la revalorisation légale annuelle limitée à 0,3%. Les prestations en faveur de la famille ont augmenté de 0,6%, en ralentissement par rapport à 2018 en raison de la fin de montée en charge du plan de lutte contre la pauvreté (avec des revalorisations portant sur l'allocation de soutien familial et le complément familial jusqu'en 2018). Les dépenses d'allocations familiales ont été stables (+0,1%).

Les prestations de la petite enfance continuent de décroître (-2,4% après -3,3%). Ce recul s'explique par une nouvelle baisse des naissances (-0,7% en 2019 après -1,4% en 2018) et la montée en charge de la mesure d'alignement progressif de l'allocation de base sur le complément familial. Le fléchissement du recours au congé parental (Prepare) se poursuit (-6,0%). Les autres prestations (notamment

l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé) sont dynamiques (+4,9%). Enfin les prestations extralégales augmentent de 3,3%.

Les autres dépenses (principalement de la gestion administrative) baissent de 1,9%, en raison notamment de moindres recrutements.

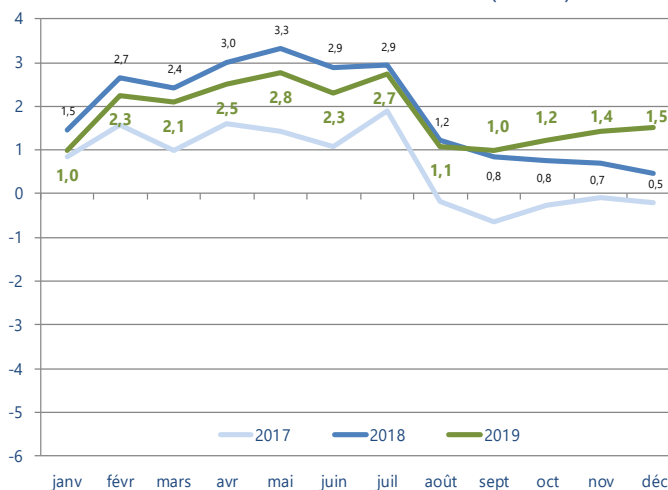
Les cotisations sociales sont en progression de 3,5%, un rythme supérieur à celui de la masse salariale du secteur privé, en raison de recettes sur les revenus des travailleurs non-salariés en hausse de 12%. La CSG augmente de 14,8% en raison essentiellement de la hausse de 0,1 point de la fraction affectée à la CNAF. Les impôts et taxes reculent fortement (-14,3%) du fait de la réduction de la fraction de taxe sur les salaires au bénéfice de la CNAV et de l'Accoss.

L'excédent 2019 de la branche famille est supérieur de 0,7 Md€ à celui prévu en LFSS

Les produits de cotisations sociales nettes des travailleurs indépendants sont supérieurs de 0,3 Md€ à la prévision, ceux des impôts, taxes et autres contributions sociales de 0,1 Md€.

Les dépenses sont en revanche inférieures à la prévision, pour 0,2 Md€ globalement. Ces écarts concernent principalement les allocations familiales, les prestations pour la petite enfance et la gestion administrative.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2019 p *		Montant à la clôture		Déc-19 / Déc-18	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	%	%	2018	2019		
Total des dépenses	12,1	0,2%	12,0	12,2	1,6%	0,2
Prestations sociales	9,2	1,6%	9,0	9,4	3,6%	0,2
Transferts	2,0	-6,1%	2,1	2,0	-4,9%	0,0
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	0,6%	0,9	0,9	-3,2%	0,0
Total des recettes	13,2	3,7%	12,7	13,2	4,0%	0,0
Cotisations sociales	12,8	2,6%	12,5	12,9	3,1%	0,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,1	24,5%	0,1	0,1	18,1%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-47,5%	-0,3	-0,2	10,4%	-0,1
Transferts	0,0	-42,6%	0,0	0,0	-24,7%	0,0
Autres produits	0,4	-0,01	0,4	0,5	9,1%	0,0
SOLDE	1,1		0,7	1,0		

* : Prévisions de la LFSS 2020

L'excédent de la branche AT-MP atteint 1,0 Md€ en 2019

Il s'était établi à 0,7 Md€ en 2018. La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé (les travailleurs indépendants ne sont pas couverts pour ce risque). Leur croissance est en ligne avec celle de la masse salariale, soit +3,1%.

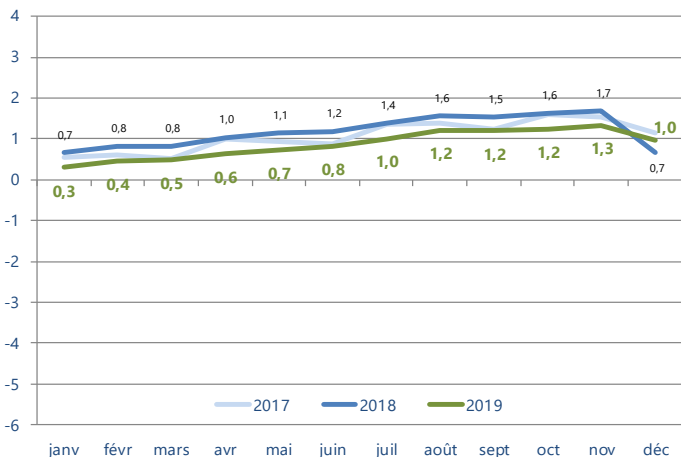
En 2019, les dépenses de prestations sociales de la branche AT-MP progressent de 3,6%, tirées par les indemnités journalières (+8,0%). Les dépenses au titre des rentes augmentent faiblement (+0,3%) en raison

d'une revalorisation limitée à 0,5% en moyenne annuelle et d'une légère baisse des effectifs de bénéficiaires.

Un excédent légèrement inférieur à celui de la LFSS (-0,1 Md€)

Les dépenses d'indemnités journalières ont été plus dynamiques que prévu.

Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)



Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 3

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

en milliards d'euros	2019 p * % évol	Montant à la clôture		Déc-19 / Déc-18	Écart / Dernière LFSS (Md€)	
		2018	2019			
Total des dépenses	463,4	2,1%	453,7	463,2	2,1%	-0,1
Prestations sociales	431,1	-2,3%	421,5	430,0	2,0%	-1,1
Transferts	19,1	-0,4%	19,2	20,4	6,2%	1,3
Charges de gestion courante et autres charges	13,2	1,0%	13,0	12,9	-1,3%	-0,3
Total des recettes	457,6	1,2%	452,1	461,4	2,1%	3,7
Cotisations sociales	238,8	-4,9%	251,0	240,2	-4,3%	1,4
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,4	-15,0%	6,3	5,7	-10,1%	0,3
CSG	102,3	-12,6%	117,1	103,5	-11,6%	1,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	91,9	++	58,0	91,4	++	-0,5
Charges liées au non recouvrement	-2,0	-8,6%	-2,2	-2,3	2,1%	-0,2
Transferts	15,0	-3,0%	15,4	15,8	2,1%	0,8
Autres produits	6,3	-1,7%	6,4	7,2	11,0%	0,8
SOLDE	-5,7		-1,6	-1,9		
dont solde toutes branches de la première partie	-5,4		-1,2	-1,9		
dont solde des autres régimes	-0,3		-0,4	0,0		

* : Prévisions de la LFSS 2020

Le déficit des organismes de sécurité sociale s'établit à 1,9 Md€ en 2019, en dégradation de 0,3 Md€ par rapport à 2018

Les autres principaux régimes vieillesse de base et la CNSA sont globalement à l'équilibre en 2019 et le déficit de l'ensemble des organismes de sécurité sociale correspond à celui du régime général et du FSV.

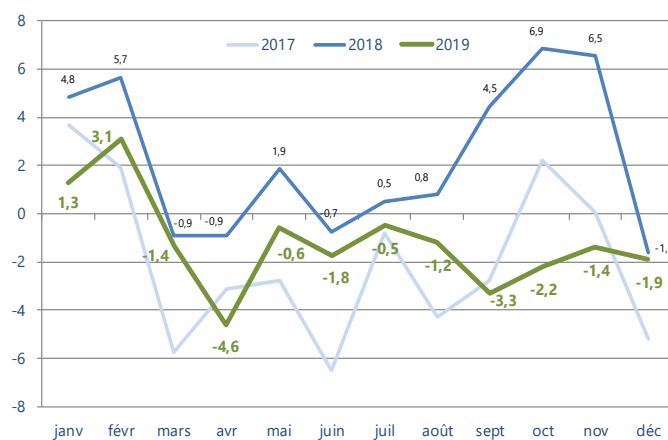
Le déficit de la CNRACL (-0,7 Md€) dû à la moindre dynamique des cotisations par rapport aux prestations, est d'un montant équivalent excédents de la CNAVPL (0,4 Md€), des exploitants agricoles (0,15 Md€) et de la CNSA (0,1 Md€).

L'excédent de la CNAVPL s'accroît surtout grâce à la baisse de sa charge de compensation démographique, celui des exploitants agricoles bénéficie de la bonne tenue du secteur en 2019 et enfin celui de la CNSA s'explique par de moindres dépenses que prévu, notamment au titre de l'objectif global de dépenses (OGD).

Le solde 2019 est nettement moins déficitaire que celui retenu dans les trajectoires de la LFSS

Le solde des régimes intégrés dans cette dernière partie était prévu en déficit de 0,3 Md. Si le solde de la CNAVPL est en ligne avec la prévision, ceux de la CNRACL, des exploitants agricoles et de la CNSA sont meilleurs qu'attendu.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 3 • Soldes cumulés (en Md€)



3 : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les États membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

